

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 14 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 décembre 2011

2011 DDEEES 136 G Subvention et convention avec l'Association pour le Développement de l'Initiative Locale (ADIL) - Boutique de Gestion (14e).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation la signature d'une convention avec l'Association pour le Développement de l'Initiative Locale (ADIL) - Boutique de Gestion et lui demande le versement d'une subvention à cette association;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation du Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente de délibération, avec l'Association pour le Développement de l'Initiative Locale (ADIL) - Boutique de Gestion (SIMPA n° 22181 – ASTRE n° X01195) relative à l'action de soutien des porteurs de projet de création d'activité fréquentant la Maison des Entreprises et de l'Emploi du 14e arrondissement (dossier n° 2011-04921).

Article 2 : Une subvention annuelle de 45.000 euros sera versée à l'association.

Article 3 : Un avantage en nature n° 2012-01167 dont le montant annuel s'élève à 265 euros est consenti à l'association.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée, sur le chapitre 65 - nature 6574 - ligne DF 55 007 - rubrique 91-3 du budget de fonctionnement du Département de Paris.